

AVIS D'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE

N° 04/DG/BM/2026 RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA
MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTRIQUE 725 KVA AU CHU BATNA

- Vu la Loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Vu l'article : N° 40 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Vu l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimal N° : **04/DG/BM/2026**, relatif à **l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un groupe électrique 725 KVA au CHU BATNA**, publié dans :

En langue arabe : le quotidien national: **عين الجزائر** le **30/03/2026**

En langue française : le quotidien national **EL Moudjahid** le : **30/03/2026**

- Vu le procès verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres portant l'infructuosité de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimal N° **04/DG/BM/2026** pour motif « **aucune offre n'est pré-qualifiée techniquement** ».

Le **Directeur Général** annonce l'infructuosité de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimal N° **04/DG/BM/2026** pour motif « **aucune offre n'est pré-qualifiée techniquement** ».

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication aux quotidiens nationaux ou BOMOP auprès de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé

LE DIRECTEUR GENERAL